

RELEVÉ DE DECISION du BUREAU SEANCE DU 17 MARS 2016

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, et Noël Albin.

Absents excusés : Monsieur Joël Gosse représenté par Monsieur Christian Dragoni, et Madame Edith Lonchamp.

Le relevé de décisions de la séance du 10 décembre 2015 a été approuvé.

<p>1/ Préparation du budget 2016</p>	<p>1/ Budget annexe de la petite enfance</p> <p>L'objectif de ce budget est de maîtriser les dépenses en tenant compte des résultats du compte administratif 2015. Les charges à caractère général sont en légère diminution par rapport à l'année dernière, ainsi que celles liées au personnel si l'on déduit les 103 000 € de l'article 6215 qui concernent l'affectation d'une partie des salaires du personnel administratif, somme que l'on retrouve en recette au budget général.</p> <p>En matière de recettes, celles de la CAF relèvent pour partie des financements restant à percevoir pour l'année 2015 et pour partie des acomptes 2016.</p> <p>Le versement du budget général au budget de la petite enfance, pour assurer son équilibre, s'élève à 1 555 563 €.</p> <p>Les perspectives budgétaires jusqu'en 2019 confirment la volonté de maîtriser les dépenses. C'est dans cette optique qu'est étudiée la réorganisation de la confection des repas avec une seule cuisine centrale, ce qui devrait conduire à des économies en personnel et en charges générales.</p> <p>Un débat s'en suit. Il porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contrats d'apprentissage <p>Malgré l'intérêt de proposer ce type de contrat qui favorise la formation des jeunes de la vallée, le coût à charge de la CCPP est trop important pour continuer à développer cette action. Ainsi, une fois les contrats en cours achevés, il est prévu de ne plus prendre d'apprentis d'où l'annulation de la dépense correspondante à partir de 2018. Par contre, la formation sera fortement soutenue en direction du personnel en place afin de permettre à chacun une bonne progression professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les emplois aidés <p>Pour les contrats qui arrivent à terme, il n'est pas envisagé de pérenniser l'embauche des employés concernés car cela représenterait une dépense supplémentaire de 90 000 €. Les postes seront maintenus en tant qu'emplois aidés ce qui permettra à d'autres personnes d'en bénéficier. Il convient de noter que ces contrats aidés ont pour objectifs de former les jeunes afin qu'ils puissent, au terme de cette première expérience professionnelle, trouver plus facilement un emploi.</p> <p>Monsieur Noël Albin récuse cette analyse considérant que les personnes qui ont été recrutées en emplois aidés étaient déjà formées (CAP petite enfance ou auxiliaire de puériculture). Il est dommage de ne pas les garder lorsqu'elles sont bien intégrées dans les structures et que le poste occupé doit être pourvu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction du nombre de postes dans les structures <p>Il s'avère difficile de réduire les postes d'encadrement des enfants car leur création résulte de l'intégration de la crèche de Coaraze et de l'augmentation de la capacité d'accueil à la crèche « la petite loco ». Ultérieurement, avec la mise en place d'une cuisine centrale, il sera possible de diminuer les postes qui étaient affectés à la confection des repas.</p> <p>Par contre ce budget 2016 prévoit une diminution globale des dépenses d'environ 20 000 €.</p> <p>Au terme du débat, il est convenu d'envoyer aux membres du bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le comparatif des heures réalisées dans les crèches pour les années 2013, 2014, 2015 ▪ les postes pour chaque structures ▪ l'évolution de la fréquentation des accueils de loisirs sur plusieurs années <p>2/ Budget général</p> <p><u>Au niveau des dépenses de fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à 2015 essentiellement au niveau des contrats de prestations de services pour le traitement des déchets, et du contrat avec Ecofolio pour des actions visant à améliorer le tri, dont le coût global est en grande partie subventionné. ◦ La dotation de solidarité reste inchangée, soit 15 € par habitant. ◦ Les fonds de concours pour les salles polyvalentes et de spectacles, sur proposition de la commission, seront diminués de 5% pour la saison 2016/2017. A partir de 2018 il est prévu d'ajouter le fonds de concours pour la salle de l'Escarène, soit 25 000 € pour le fonctionnement du dernier trimestre de l'année 2018 et 100 000 € à partir de 2019 (fonctionnement en année pleine). ◦ Le virement à la section d'investissement pourra être augmenté régulièrement avec une forte hausse en 2016 puisqu'il passe de 447 811 € à 1 194 320 €, et une moyenne au total de 200 000 € annuels supplémentaires entre 2015 et 2019.
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Les charges financières seront plus importantes puisqu'il est prévu d'emprunter 2 millions d'euros en septembre 2016 et 2 autres millions d'euros en septembre 2017. <li style="padding-left: 20px;"><u>Au niveau des recettes de fonctionnement</u> ◦ Les produits des taxes locales sont estimatifs car les bases n'ont pas encore été communiquées par les services fiscaux. En tout état de cause, il est proposé de ne pas augmenter les taux. ◦ La dotation d'intercommunalité, avec le report de la réforme de la DGF, devrait diminuer à partir de 2017. ◦ Une nouvelle réglementation permet, à compter du 1er janvier 2016, de percevoir le FCTVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, d'où l'inscription à la section de fonctionnement de 8 600 € de fonds de compensation de la TVA pour l'année 2016. ◦ Sur proposition de la commission des finances, l'attribution de compensation négative de la commune de Bendejun, qui reversait à la CCPP 14 796 €, a été ramenée à 0 €. <li style="padding-left: 20px;"><u>Au niveau des dépenses et des recettes d'investissement</u> (en TTC sauf pour ce qui relève des salles de spectacles) ◦ Concernant l'acquisition de terrains, il est prévu d'inscrire, d'une part, la dernière tranche des parcelles « Harrison » au mont Macaron, étant précisé qu'après négociation avec la Région la totalité de cette opération foncière est subventionnée à hauteur de 223 115 €, et d'autre part 60 000 € pour le terrain de la future crèche à Contes. Par ailleurs, a été ajouté en recettes le montant à reverser à l'EPFR pour l'opération à Châteauneuf Villevieille, la CCPP, dans cette affaire, ne servant que d'intermédiaire puisque que le terrain concerné doit être revendu à un opérateur. - Concernant le service des déchets ménagers, 360 000 € sont inscrits en dépenses de matériel de transport pour l'achat de deux camions poids lourd, et près de 230 000 € pour le renouvellement des bacs avec une subvention de plus de 100 000 €. - En matière de voirie, 1 117 000 € sont consacrés au Rémaurian pour les travaux de reconfiguration de la portion de voie ensevelie sous l'éboulement et la pose de deux barrières. Une subvention de 400 000 € est escomptée. - Le coût de la déchetterie est porté à 4 970 300 € pour prendre en compte les modifications intervenues - Pour le pôle multimodal à L'Escarène, 216 000 € s'avèrent nécessaires. - La nouvelle crèche à Contes a été estimée à 2 200 000 € avec 1 100 000 € de subventions sollicitées. - Concernant la réalisation des futures salles communautaires, celle à L'Escarène devrait être subventionnée à hauteur de 1 288 000 € pour une dépense de 2 260 000 € HT, et celle à Peille devrait être subventionnée à hauteur de 385 000 € pour une dépense 1 100 000 € HT. - A propos de l'aménagement numérique, il est proposé d'inscrire la totalité des 2,19 millions d'euros à verser au SICTIAM pour la mise en œuvre du réseau Très Haut Débit (fibre optique) sur le territoire du pays des Paillons, au lieu de les répartir sur 7 annuités. - Au sujet des fonds de concours aux communes pour la réalisation de projets d'équipements ou d'aménagement, 250 000 € sont ajoutés en 2016, puis 100 000 € supplémentaires sont prévus chaque année jusqu'en 2019, ce qui permet de satisfaire l'ensemble des demandes déjà enregistrées -Le financement de ce programme d'investissements sur quatre ans nécessite, pour assurer l'équilibre des recettes et des dépenses, 4 300 000 €, dont 4 millions d'emprunt et 300 000 € à trouver sur les fonds propres.
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> 2/ Développement économique </div> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention avec Initiative Nice Côte d'Azur - Convention avec la CCI 	<p><u>1/ Renouvellement de la convention avec Initiative Nice Côte d'Azur (INCA)</u> Depuis 2013, un partenariat a été engagé avec l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » qui a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement, pendant trois ans, des projets de création ou de reprise d'entreprises. Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé de renouveler pour l'année 2016 la convention passée avec Initiative Nice Côte d'Azur, sur la base d'une participation financière identique à celle allouée en 2015, soit 6 000 € annuels. Un bilan des actions menées par INCA est distribué. Il fait état, pour les années 2013 à 2015, de 12 entreprises aidées (1 à Berre les Alpes, 3 à Blausasc, 2 à Châteauneuf Villevieille, 4 à Contes, 2 à L'Escarène), et d'ores et déjà de 4 dossiers potentiels pour 2016. → <i>Le bureau valide cette proposition qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.</i></p> <p><u>2/ Convention avec la CCI</u> La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), au titre du partenariat engagé avec la CCPP au travers de la convention cadre signée pour la période triennale 2015-2017, a détaché un référent pour le pays des Paillons qui, d'ores et déjà, mène un certain nombre d'actions : soutien à l'association EVP, participation à la réflexion sur la gestion des déchets des entreprises, sur la signalétique des ZAE, interventions lors de ventes d'activités. Aujourd'hui, il est proposé de conforter ce partenariat, en cofinçant l'Observatoire des Zones et Espaces d'Activités (OZEA), mis en place par la CCI, véritable outil de promotion du foncier disponible à partir du recensement des zones d'activités existantes, des espaces dédiés aux activités économiques ou potentiellement disponibles, des projets de développement. La contribution financière de la CCPP au co-financement de l'OZEA s'élèverait à 2 500 € TTC par an pendant 3 ans, soit au total 7 500 € TTC, sur la base d'une convention spécifique.</p> <p>Monsieur Noël Albin fait remarquer que la CCI, en menant ces actions, ne fait que remplir sa mission pour laquelle il est déjà financé, et Monsieur Pierre Donadey juge qu'il n'y a pas de petites économies. → <i>Le bureau valide cette proposition qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.</i></p>

3/ Enfance et jeunesse

- Protocole d'accord avec l'ADMR
- Modalités de mise en œuvre du BAFA pour le personnel des communes

1/ Protocole d'accord avec l'ADMR

Suite à l'intégration de la commune de Coaraze, la micro-crèche « Li Estélas », jusqu'alors gérée par l'ADMR, a été reprise en gestion directe au sein du service public de la petite enfance. A cette occasion des négociations ont été menées avec l'ADMR pour la reprise du matériel en place. Au terme de ces négociations, l'ADMR, qui avait évalué à 13 314,79 € la valeur du matériel cédé, a accepté d'appliquer le calcul fait par la CCPP en déduisant les 9 505,28 € de subventions perçues pour l'achat dudit matériel. Le prix de cession proposé aujourd'hui a donc été ramené à 3 809, 51 €. C'est sur cette base qu'a été établi un nouveau protocole d'accord transactionnel, comprenant également le transfert de personnel, déjà effectif, ainsi que la reprise des contrats de prestations.

→ *Le bureau valide ce protocole qui sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.*

Madame Monique Giraud-Lazzari rappelle qu'il avait été prévu que l'APEEC paye un loyer à la commune, ce qui n'a pas encore été mis en pratique. Pour 90 m² de surface occupée, l'estimation annuelle s'éleverait à 10 000 €.

2/ Modalités de mise en œuvre du BAFA pour le personnel des communes

Pour les années 2016, 2017 et 2018, treize places de formation BAFA sont réservées aux employés communaux, soit cinq la première année et deux fois quatre les deux années suivantes.

Leurs stages seront organisés comme suit :

- 1^{er} stage théorique (6 jours) en ½ pensionnat
- 2^{ème} stage pratique (14 jours) qui devra être recherché par le stagiaire sachant que les accueils collectifs de mineurs n'ont pas de place à proposer et ne s'engage pas à les prendre en stage
- 3^{ème} stage de perfectionnement (6 jours) en ½ pensionnat

La communauté de communes s'occupera de la mise en place des premiers et derniers stages avec l'association de formation.

→ *Afin de mettre en place cette nouvelle action et d'établir la répartition annuelle des formations, il est demandé à chaque commune de communiquer leur besoin.*

4/ Equipements culturels et sportifs compte-rendu de la commission du 2 mars

1/ Prise en charge financière des locations de chapiteaux

Lors de la réunion de la commission, le 2 mars dernier, les demandes des communes ont été examinées et il a été décidé que, pour chacune d'elle, la CCPP faisait faire des devis.

Un tableau récapitulatif est distribué aux membres du bureau.

commune ou association	date de réalisation	manifestation concernée	Devis TTC
Bendejun			
commune	8-9-10 juillet	Festin St Benoît	1 920,00 €
commune	26-27-28 août	Soirée les Estivales	1 920,00 €
Berre les Alpes			
commune	5 novembre	Festival cougourde & cougourdon	1 804,00 €
Châteauneuf Villevieille			
testa Gamba	du 3 au 5 juin	Festival de théâtre	1 800,00 €
Casternou en fête	du 11 au 12 juin	Métiers dans le temps	2 880,00 €
amicale sapeurs pompiers	14 juillet	Bal du 14 juillet	2 370,00 €
commune	15 août	Fête patronale	1 920,00 €
Coaraze			
mairie	20-21 juin	St Jean	1 440,00 €
école		Kermesse	
mairie	13-14 juillet	Fête du 14 juillet	
mairie	14-15-16 août	Fête de l'olivier	
coart'Jazz	août 2016	Concert jazz	
Contes			
syndicat agricole	21 mai	Foire du Printemps	1 152,00 €
comité des fêtes la Vernéa	du 2 au 4 juillet	Festin	3 456,00 €
comité des fêtes la Pointe	du 26 au 29 août	Festin	4100 ,00 €
syndicat agricole	10 septembre	Foire Concours	2 592,00 €
polysonance	10 décembre	Marché de Noël	2 760,00 €
Drap			
commune	printemps	Manifestation à la Condamine	1 920,00 €
commune	3-4 décembre	Marché de Noël	4 339,00 €
L'Escarène			
ASABTP / commune	23-24 avril	Rallye - national	3 240,00 €
commune	du 23 au 30 juillet	Fête patronale	7 920,00 €
Peille			
comité des fêtes de la Grave	du 24 juin au 26 juillet	Festivités & fête patronale Ste Anne	4 950,00 €
association CDFT de Peille	14-15-16 août	Fête du 15 août	2 970,00 €
association CDFT de Peille	3 et 4 septembre	Les baguettes	

Peillon			
commune	27 août	Festin Borghéas	864,00 €
commune	27 septembre	Festin Ste Thècle	576,00 €
commune	29 novembre	Marché de Noël	1 036,00 €
Touët de l'Escarène			
CCAS	28 mai	Journée florale	1 920,00 €
commune	21 juin	Fête de la musique	1 920,00 €
ASCT	18 au 21 août	Festin de la St Louis	2 496,00 €
commune	18 septembre	Journée du terroir	969,00 €
ASCT	5 novembre	Soirée châtaignes	336,00 €
CCAS / Commune	11 ou 18 décembre	Arbre de Noël	1 620,00 €
	début janvier 2017	Cérémonie des vœux	
			67 190,00 €

→ Les demandes sont validées par les membres du bureau, étant précisé que les communes ont le choix du prestataire mais seront financées sur la base des montants retenus ci-dessus.

2/ Fonds de concours alloués aux communes sièges des salles de spectacles

Pour la saison 2016/2017, la commission a proposé de diminuer de 5% le montant du fonds de concours destiné au fonctionnement des salles communautaires de spectacles sous réserve de modifier la convention cadre en y introduisant deux dispositions nouvelles permettant aux communes de trouver des recettes supplémentaires :

- autoriser deux ou trois contrats de co-réalisation ou co-production avec un producteur de spectacles, procédés qui diminuent le risque financier ;
- autoriser, deux à trois fois par an, la location de la salle à des associations n'ayant pas leur siège social dans le pays des Paillons pour l'organisation d'un spectacle, tout en conservant la priorité aux associations locales.

Au terme de la saison 2016/2017, un bilan sera effectué.

→ Les membres du bureau valident ces nouvelles dispositions à insérer dans la convention cadre passée avec les communes sièges des salles communautaires de spectacles.

5/ Communication : réalisation du site internet de la CCPP

La commission « communication », après avoir rédigé le cahier des charges du futur site Internet de la CCPP, a lancé une consultation à laquelle onze entreprises ont répondu. L'étude des dossiers a permis d'en retenir deux : l'agence WACAN et le SICTIAM

La commission, à l'unanimité, a émis une préférence pour l'agence WACAN, proposition soumise à l'appréciation du bureau à partir des points forts et des points faibles de chacune des deux candidatures :

	Coût	Points forts	Points faibles
WACAN	Création du site : 8 310 € TTC (avec remise de 500 €) Maintenance : offerte pour 3 ans puis 950 € HT / an Hébergement : 275 € HT / an	- De bonnes références - 15 ans d'expérience - Basée à Sophia Antipolis - Proposition visuelle attractive - Proposition visuelle adaptée à la demande de la CCPP	
SICTIAM	Création du site : 5 025 € TTC Maintenance : 405 € TTC /an Prestations et fonctionnalités optionnelles : voir devis	Basé à Vallauris	- Pas de proposition adaptée à la demande de la CCPP - La CCPP sera obligée d'héberger les données chez eux, ce qui risque de créer des besoins tous les ans

Il convient de noter que la proposition de WACAN, certes plus onéreuse, présente des fonctionnalités nettement supérieures à celle du SICTIAM.

A la question de l'utilisation du site internet de l'ADPP pour y intégrer la CCPP au lieu de créer un site distinct, Monsieur Cyril Piazza indique que le site actuel de l'ADPP est trop ancien pour répondre au cahier des charges. Par contre, le site de la CCPP renverra sur celui de l'ADPP.

→ A l'unanimité, les membres du bureau décident de retenir l'agence WACAN

Monsieur Cyril Piazza évoque, ensuite, le journal L'INTER'com dont la distribution pose problème. L'édition d'un seul journal annuel sur papier glacé envoyé aux administrés par la poste serait mieux adaptée.

<p>6/ Le point sur les travaux</p>	<p><u>1/ Travaux entrepris sur les bâtiments et la voirie communautaires</u> - <u>Travaux terminés</u> ◊ Route du Remorian : Réfection de la chaussée pour 4 373 € TTC et pose de glissières de sécurité pour 4 991 € TTC. ◊ Route de la ZAE La Roseyre : Réfection de chaussée sur 300m linéaires pour un montant de 126 713 € TTC. Il s'agit de l'opération la plus importante entreprise sur la voirie communautaire et qui donne satisfaction aux riverains. - <u>Travaux en cours ou à venir</u> ◊ Crèche « La petite loco » : Aménagement extérieur côté gare, début des travaux fin mars pour 3 163 € TTC. ◊ Route des Mortissons : Projet d'extension de la route sur 400m linéaires pour 31 912 € TTC.</p> <p><u>2/ Eboulement de la route du Rémaurian</u> Le rapport du cabinet Risser fait état de 5 scénarii possibles dont 4 très onéreux (perçement d'un tunnel pour 9 millions d'euros, implantation d'une passerelle de 90 m avec culées pour 7 millions d'euros, pose d'une structure de protection type pare avalanches pour 6 millions d'euros, réalisation d'une nouvelle voie éloignée du risque par busage et remblais du vallon pour 5 millions d'euros). La cinquième solution est de rouvrir la route sur la même assiette en posant des merlons, en reprofilant la pente d'éboulis dans sa partie haute pour arriver à un profil d'équilibre naturel, en ancrant avec des grillages et des filets la partie médiane, en comblant et busant le vallon.</p> <p><u>3/ Salle polyvalente et de spectacle à l'Escarène</u> Il s'agit d'une opération qui avance bien. L'APS (avant-projet sommaire) vient d'être validé et le démarrage des travaux est prévu pour début 2017 avec une fin de chantier en mars/avril 2018. Le dossier de demande de subvention au conseil départemental sera traité lorsque les actes d'engagement seront signés. Le bâtiment étant implanté pour partie sur une parcelle appartenant au département, des séances de travail se sont tenues avec les services départementaux pour régulariser la situation en attendant une solution pérenne qui permettra de déplacer le dépôt de sel de la SDA et d'acquérir, ainsi, la totalité du terrain limitrophe à la future salle de spectacles. Un terrain privé situé derrière les bureaux de la SDA pourrait convenir.</p>
<p>7/ Déchets ménagers</p> <p>- Etude d'optimisation de la gestion des déchets</p> <p>- Déchetterie communautaire</p>	<p><u>1/ Etude d'optimisation de la gestion des déchets</u> Au terme de la consultation d'entreprises lancée pour la réalisation d'une étude sur l'organisation de la gestion des déchets, cinq offres ont été réceptionnées. Trois d'entre elles ont fait l'objet d'une analyse avec audition des entreprises soumissionnaires par la commission « environnement et déchets ménagers ». A la suite de ces auditions, il est proposé de retenir le bureau d'étude ADEKWA pour un montant de 16 900 €. → <i>Le bureau valide cette proposition qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire.</i></p> <p><u>2/ Déchetterie communautaire</u> L'actualisation du projet de déchetterie induit des modifications sur différents points : - Mise en œuvre du concept de « déchetterie à plat » - Agrandissement des ateliers - Prise en compte des nouvelles réglementations (circulaires de 2012) - Accueil de professionnels avec un tonnage limité Ces modifications induisent un surcoût de 560 000 € et une nouvelle conception architecturale qui nécessite encore des ajustements (problème d'un mur de 6m de haut) Il a donc été demandé à l'architecte de retravailler son projet. Une nouvelle présentation aura lieu le 29 mars prochain. Elle sera suivie de séances de travail portant plus spécifiquement sur le fonctionnement de la déchetterie.</p>
<p>8/ Aménagement numérique : constitution du comité de suivi</p>	<p><i>Il est décidé de désigner comme membre du comité de suivi de l'aménagement numérique au moins un élu référent par commune :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bendejun : à déterminer - Berre les Alpes : à déterminer - Blausasc : Yves Pons - Châteauneuf Villevieille : Jacques Saulay - Coaraze : Monique Giraud-Lazzari - Contes : Francis Tujague - Drap : Charles Bevacqua - L'Escarène : Jean-Claude Vallauri - Peille : Cyril Piazza - Peillon : à déterminer - Touët de L'Escarène : à déterminer

<p>9/ Administration générale</p> <p>- Adhésion à la compétence 2 du SICTIAM</p> <p>- Règlement intérieur</p>	<p><u>1/ Adhésion à la compétence 2 du SICTIAM</u></p> <p>Le logiciel actuel de comptabilité ne répondant plus pleinement aux besoins du service, contact a été pris auprès du SICTIAM qui propose des logiciels « Berger Levraut » pour les finances (comptabilité/budget), les ressources humaines et les marchés publics, sous réserve d'une adhésion à la compétence 2 « application métiers » dont le coût s'élève à 2 400 € annuels.</p> <p>→ <i>Il est demandé de comparer les coûts de maintenance entre l'actuel logiciel et le SICTIAM avant de soumettre cette proposition à l'approbation du conseil.</i></p> <p><u>2/ Règlement intérieur</u></p> <p>→ <i>Les membres du bureau décident de reporter l'étude de ce document à un prochain bureau et donc de le retirer de l'ordre du jour du conseil communautaire du 1^{er} avril.</i></p>
<p>10/ Déplacements : motion par rapport à l'engorgement du trafic routier de la vallée du Paillon</p>	<p>Après lecture du projet de motion, le débat porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'insertion dans le texte des incidences que le projet Anatole France, à La Trinité, aura sur les problèmes de circulation ; - l'évocation du SCoT dans l'argumentation ; - l'intérêt d'une étude globale sur les déplacements ; - la nécessité de solliciter l'Etat afin que soit engagée rapidement une concertation sur les questions de trafic routier, notamment dans les zones InterScot, en y associant les collectivités concernées (département, métropole, CCPP et communes). <p>→ <i>Au terme du débat, Madame Monique Giraud-Lazzari est chargée de proposer un nouveau projet de motion en évoquant de façon globale la traversée de La Trinité, motion qui sera proposée à l'approbation du conseil.</i></p>
<p>11/ Environnement : lutte contre le frelon asiatique</p>	<p>Le Département a mis en place en 2015 une lutte contre le frelon asiatique (vérification des nids et destruction) qui a permis de détruire 23 nids sur le territoire du pays des Paillons.</p> <p>Pour 2016, il propose de doubler le nombre d'interventions en conventionnant, soit avec les communes, soit avec les EPCI, sur la base d'une participation financière équivalente à 50% des frais engendrés.</p> <p>S'il est essentiel que les communes soient le premier relais pour alerter les services compétents, la CCPP peut contribuer à cette lutte contre le frelon asiatique en finançant les 8 000 € sollicités par le conseil départemental et correspondant au coût global estimé pour le territoire du pays des Paillons.</p> <p>→ <i>Le bureau valide cette proposition.</i></p>
<p>12/ Questions diverses :</p>	<p><u>1/ Cession d'une parcelle située à La Formigua à Drap</u></p> <p>La commune de Drap a sollicité la CCPP pour lui rétrocéder 250 m² du terrain actuellement utilisé en parking à proximité de la crèche afin de prévoir un arrêt « dépose minute » près du futur groupe scolaire, étant précisé que les places de stationnement seraient déplacées un peu plus loin sur une parcelle communale.</p> <p>Parallèlement, la commune de Drap céderait une bande de terrain permettant d'agrandir la cour de la crèche et d'installer un petit jardin potager.</p> <p>→ <i>Les membres du bureau émettent un avis favorable à cette proposition.</i></p> <p><u>2/ Projet de crématorium à Drap, quartier Fontanile</u></p> <p>La commune de Drap souhaiterait qu'un crématorium puisse s'implanter sur les terrains communautaires situés quartier Fontanile, initialement destinés à du logement. Cet équipement qui fait cruellement défaut dans le département, répond à un besoin et s'inscrit dans le développement économique de la vallée.</p> <p>Un débat s'en suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Maurice Lavagna se prononce contre ce projet qui accentuera les problèmes de circulation, ne concorde pas avec la valorisation du territoire et n'est pas à sa place à proximité d'un lycée. - Monsieur Jean-Marc Rancurel craint le mécontentement des peillonais qui habitent en face du site pressenti. - Monsieur Cyril Piazza considère que si la CCPP perçoit un loyer, ce pourrait être une source de revenus non négligeable, d'autant plus que l'insuffisance de crématorium est une réalité qui concerne tous les habitants du département, y compris ceux du pays des Paillons. - Monsieur Francis Tujague partage les points de vue de Messieurs Lavagna et Rancurel même s'il est vrai que l'insuffisance de crématorium est une réalité. Il rappelle que ces terrains ont été acquis à l'origine pour rester en espace naturel puis, afin d'obtenir les subventions de la Région, une partie a été réservée pour des logements. - Madame Monique Giraud-Lazzari et Monsieur Joël Gosse jugent l'emplacement inadapté. - Madame Evelyne Laborde se dit également non favorable à ce projet, pour les raisons qui viennent d'être exposées, en ajoutant qu'il conviendrait de vérifier les conséquences sur les subventions régionales si la destination des terrains venait à être modifiée. La CCPP risquerait de devoir les rembourser. - Monsieur Pierre Donadey rejoint Monsieur Piazza, récusant le fait que des enterrements puissent poser des problèmes de circulation et considérant qu'un crématorium est moins « polluant » visuellement qu'une carrière. La question des conséquences sur les subventions obtenues doit cependant être réglée au préalable.

